

MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES EUROPÉENS FEDER EN FRANCE:
COMPARAISON EUROPÉENNE DES MODALITÉS DE GESTION

Octobre 2019

Fiche "facteurs de succès" thématiques :
Objectif thématique 2

Ce document participe de l'étude :

**« Mise en œuvre des programmes européens FEDER en France pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027
Comparaison européenne des modalités de gestion »**

Cette étude est réalisée par un groupement mené par



Auteurs :

Erik Gløersen (Spatial Foresight)

Clément Corbineau (Spatial Foresight)

Experts nationaux :

Gisela Ferreira (IESE)

Frank Holstein (Spatial Foresight)

Jacek Kotrasinski (EPSEC)

Christian Lüer (Spatial Foresight)

Giacomo Salvatori (Spatial Foresight)

**Ce document est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en France avec le fonds européen de
développement régional et le fonds social européen.**



Fiche « Facteurs de succès » : Objectif thématique 2 (OT2)

L'objectif thématique 2 de la politique de cohésion européenne promeut une amélioration l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication. Cinq programmes comportant au moins un axe prioritaire dédié à l'objectif thématique 2 ont été sélectionnés sur la base de leurs bons taux de programmation sur l'axe prioritaire en question, au sein de programmes et d'États membres qui ont connu une dynamique de programmation globalement satisfaisante entre 2014 et 2018. La méthodologie de sélection est décrite en détail dans le document *Étape 1 : Rapport de sélection des programmes performants*. Ces cinq programmes sélectionnés sont décrits dans le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Il s'agit d'un objectif thématique relativement moins représenté au sein des programmes opérationnels FEDER que les OT1 ou OT3.

Tableau 1 Sélection des axes prioritaires pour l'objectif thématique 2

Etat membre	Programme opérationnel			Axe							Levier identifié	
	Type	Désignation	Budget FEDER (coût total)	Axe	OT	Maquette financière de l'axe (PO)		Programmation et dépenses (fin 2018)			Type	
						Coût total (M€)	Coût UE (M€)	Coût total programmé	Taux de prog. (2018)	Taux de DDE* (2018)	Quanti**	Quali***
Italie	Régional	Val d'Aoste	64	2	2	15	7	13	91,9%	84,9%		●
Pologne	Régional	Voïvodie de Mazovie	1 931	II	2	192	154	147	76,3%	26,2%	●	
Portugal	Régional	Madère	324	2	2	6	5	6	99,6%	43,6%	●	
Portugal	National	Compétitivité et internationa	5 056	II	2, 3	2 714	1 739	3 523	129,8%	47,5%		
Suède	Régional	Norrland supérieur	422	2	2	20	10	19	94,2%	43,8%		●

*DDE : dépenses déclarées éligibles

**levier quantitatif : lever susceptible de dynamiser la programmation en volume d'opérations à court ou moyen termes

***Levier qualitatif : levier susceptible d'améliorer la qualité des projets et de dynamiser la programmation à moyen ou long terme

L'analyse des cinq programmes a permis d'identifier quatre facteurs de succès. Certains de ces leviers expliquent la dynamique de programmation satisfaisante de ces axes. D'autres créent les conditions d'une meilleure programmation à moyen ou long terme. Ils peuvent notamment contribuer à l'émergence de projets plus nombreux ou de meilleure qualité, ou à réduire l'exposition des programmes aux risques. Certains leviers sont ainsi susceptibles d'être utiles pour la période de programmation en cours, alors que d'autres peuvent inspirer la préparation des programmes à venir.

Les leviers présentés sont considérés comme des facteurs de bonne programmation par les acteurs du programme concerné. Ils ont également été jugés susceptibles de stimuler la réflexion sur les actuels et futurs programmes français. L'objectif à ce stade n'est cependant pas de décrire des « bonnes pratiques » transposables en France.

L'objectif thématique 2 finance différents type de mesures : le déploiement de réseaux d'accès haut-débit (priorité d'investissement (PI) 2a), l'exploitation des opportunités de développement offertes par les TIC pour le développement des entreprises (PI 2b) et la production des services d'intérêt économique général (e-administration, e-santé, e-éducation...) (PI 2c). Les programmes opérationnels FEDER sélectionnés soutiennent en majorité des projets de déploiement relevant des PI 2a et 2b.

La bonne programmation sous l'objectif thématique 2 dépend d'une série de facteurs spécifiques :

- Coordination entre le FEDER et les stratégies nationales et régionales, qui peuvent concerner les trois PI. Une coordination insuffisante peut limiter la capacité des acteurs à trouver des cofinancements.
- Maîtrise des enjeux techniques liés au déploiement des réseaux (PI 2a) et des applications (PI 2b et 2c) par l'ensemble des acteurs impliqués, notamment du point de vue de l'évolution des normes et des technologies. Une maîtrise technique insuffisante limite la capacité des acteurs à soumettre des projets de qualité. La mise en œuvre de certains projets financés peut également échouer.
- Maîtrise des questions règlementaires liées notamment aux aides d'État et à commande publique (PI 2a et 2c en particulier). En l'absence des compétences juridiques requises, l'élaboration et la mise en œuvre des projets est difficile.

Les leviers identifiés (ou « cas d'étude ») peuvent être structurés en deux axes, successivement présentés ci-dessous :

- la mutualisation des activités de développement de réseaux et de service numérique ;
- le ciblage des opérations et leur articulation à une stratégie régionale.

Mutualisation des activités de développement de réseaux et de services numériques

Les interventions publiques dans le champ d'intervention de l'objectif thématique 2 sont dans de nombreux cas motivées par des défaillances de marché. Des économies d'échelles insuffisantes dissuadent les acteurs privés de produire spontanément les infrastructures et services jugés nécessaires au développement régional. La faiblesse des économies d'échelle peut également poser problèmes lorsque les autorités publiques cherchent à concevoir des mesures efficaces. La mutualisation des efforts peut aider à relever ce défi. Il s'agit d'identifier des points de convergence entre les besoins de différents acteurs, et de mettre en place des structures susceptibles d'apporter des réponses communes. Ce type de pratiques contribue également à la bonne programmation, dans la mesure où les structures mutualisées auront plus de facilités pour mobiliser les ressources techniques et juridiques requises. Cela concerne aussi bien l'élaboration de services en ligne que la pose de câbles haut-débit.

- ⇒ Dans la province de Mazovie, les autorités régionales coordonnent et intègrent les investissements de services électroniques de petite taille dans des opérations de plus grande envergure. Ces opérations concernent différents domaines : e-administration, e-santé, e-culture et e-éducation. Dans chaque domaine, la direction régionale compétente engage un dialogue avec les acteurs en vue de concevoir et de mettre en œuvre une opération intégrée. Elle coordonne ensuite la mise en œuvre de cette opération. Cela permet à ces opérations d'atteindre une masse critique, et donc de fournir des services électroniques de haute qualité. L'exemple du développement d'une application de prise de rendez-vous pour les établissements hospitaliers illustre le rôle clé de la région en tant « qu'agrégateur » d'une demande régionale diffuse. Trois projets ont été programmés, avec une contribution FEDER totale de près de 21 millions d'euros¹. [[cas d'étude n°1](#)].

¹ Situation au 30 septembre 20

- ⇒ Dans la région de Västerbotten (partie méridionale du Norrland supérieur), le conseil régional et les municipalités s'appuient sur une société de droit privé (AC-net), dans laquelle la région détient une majorité de part, pour développer l'infrastructure d'accès à l'Internet haut débit, avec le soutien du programme opérationnel régional. Cette société qui ne possède aucune infrastructure, aide avec le soutien du FEDER les différentes collectivités pour la planification, la réalisation et l'exploitation de leurs investissements. Elle contribue à la mutualisation des compétences techniques des différentes collectivités territoriales. Dans le cadre du même projet, le FEDER co-finance la pose de câble par les différentes municipalités. En fin de projet, chaque municipalité est propriétaire des câbles qu'elle a cofinancés. Cependant, les entreprises privées réalisant ces travaux sont sélectionnées dans le cadre d'appels d'offre communs organisés par la région. Cette organisation permet ainsi de mutualiser les compétences techniques d'AC Net et les compétences juridiques du Conseil régional, tout en donnant aux collectivités locales un rôle moteur. [[cas d'étude n°2](#)].
- ⇒ Le POR Val d'Aoste cofinance un projet de déploiement d'infrastructure d'internet haut-débit au travers d'une opération unique pour laquelle la région joue le rôle d'agrégateur. L'entreprise IN.VA propriété de la région est chargée du développement de l'infrastructure (lancement de l'appel d'offre pour la réalisation physique de l'opération et la gestion de la concession à des entités privées). La réalisation de l'opération par IN.VA a facilité la phase de lancement et permettra un suivi plus efficace. Le projet dispose d'un budget total de 10,5 millions d'euros et prévoit de poser 480 km de câbles, relier 267 points de connexion à la fibre optique et poser 600 points d'accès Wi-Fi. Elle fournit à la fois la compétence technique et juridique [[cas d'étude n°3](#)].

Ciblage des opérations et articulation à une stratégie régionale

Les enjeux liés au ciblage des opérations et à leur articulation avec une stratégie dépendent des montants de soutien FEDER alloués à ces axes. Dans le cadre de cette étude, les cinq axes prioritaires sélectionnés au sein de programmes FEDER disposent d'enveloppes très variées, par ordre décroissant : 154 M€ pour l'axe 2 POR Mazovie (Pologne) ; 112 M€ pour l'axe II du PON Compétitivité et Internationalisation du Portugal ; 10,1 Mln EUR pour l'axe 2 du POR Norrland supérieur (Suède) ; 7,2 M€ pour l'axe 2 du POR Val d'Aoste ; 5,1 M€ pour l'axe 2 du POR Madère. Les leviers identifiés concernent les axes prioritaires dont les budgets sont les moins importants.

- ⇒ L'intervention directe ou indirecte de la région dans les programmes permet également de s'assurer de leur bonne coordination avec les stratégies publiques en matière d'accès au haut-débit et de TIC. La démarche de la région du Val d'Aoste est à cet égard particulièrement aboutie. Elle a réussi à bien articuler les projets d'infrastructures co-financés par le FEDER et les stratégies régionales et nationales haut-débit, à travers une opération unique se focalisant sur la pose de câbles à bande « ultra-large » dits de « nouvelle génération ». Cette seule opération explique la programmation dynamique de l'axe 2 du programme Val d'Aoste. L'opération a été soumise à la Commission européenne pour examen de sa conformité au titre des aides d'Etat.² L'approbation par la Commission européenne s'appuie sur le constat d'une défaillance de marché dans la fourniture d'accès à internet haut débit de « nouvelle génération » pour l'ensemble de la région, l'autorité régionale ayant vérifié qu'aucun opérateur privé ne prévoyait d'investissements de ce type dans les trois années à venir. Les dispositions de la décision d'autorisation permettent une certaine flexibilité dans la mise en œuvre. Ainsi, l'identification d'une « zone blanche » non couverte par les infrastructures d'accès de « nouvelle génération » couvrant l'ensemble de la région permet le financement d'investissements sur tout le territoire, y compris dans

² https://ec.europa.eu/competition/state_aid/cases/242921/242921_1391952_95_2.pdf

des « zones noires » où le haut débit « classique » est fourni dans des conditions de pleine concurrence. L'initiative du Val d'Aoste démontre avant tout la qualité d'une démarche stratégique élaborée dans la cadre d'un dialogue avec un nombre limité de collectivités (74 communes) en ayant accès à l'expertise technique et juridique nécessaire [\[cas d'étude n°3\]](#).

- ⇒ Le POR Madère alloue une part limitée du soutien FEDER à l'objectif thématique 2 (1,9 % de l'enveloppe FEDER). La décision a donc été prise de focaliser l'axe prioritaire concerné sur une seule priorité d'investissement (2c), plus précisément sur le soutien à l'amélioration de l'intégration et de l'utilisation des TIC dans les services publics. L'objectif est de réduire les coûts et la charge administrative pour les utilisateurs de ces services, aussi bien les entreprises que les particuliers. L'essentiel de ces actions ont été regroupées dans trois opérations, avec un budget total de 4,9 millions d'euros (sur un total de 6 millions d'euros pour l'axe prioritaire). Ces opérations comprennent la mise en place d'un point d'accès unique pour les services en ligne de la Région de Madère ; la création de « boutiques municipales » proposant des guichets uniques physiques pour interagir avec l'ensemble des services municipaux en utilisant un système innovant de gestion en ligne des documents administratifs ; un renouvellement complet des logiciels utilisés par les services administratifs ; une plateforme en ligne qui permet aux demandeurs d'emplois de gérer leurs démarches en ligne. Le POR Madère illustre la capacité d'un programme à cibler des montants de soutien restreints sur des actions stratégiques pour le développement de service numériques régionaux [\[cas d'étude n°4\]](#).

Cas d'étude développés

Cas d'étude n°1 : Approches régionales intégrées pour le développement des services électroniques											
PO	État membre : Pologne	Programme : Voïvodie de Mazovie 2014-2020									
Axe concerné	<p>L'axe II du POR, dédié à l'OT2, a pour objectif d'accroître le nombre et la qualité des services électroniques dans la région, en particulier en e-santé, e-administration, et e-culture dans l'ensemble de la région. Il vise par ailleurs à développer les lieux de digitalisation et de stockage des archives dans le cadre de l'ITI de Varsovie.</p> <p>Cet axe met en œuvre quatre types principaux d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de services en e-santé à destination des structures médicales et des patients ; - La mise en place de services de e-administration au sein des autorités locales et régionales et à destination du public ; - La promotion de la culture par des moyens digitaux et création d'une plateforme régionale d'information culturelle ; - Développement de e-services dans le cadre de l'ITI Varsovie : par ex. système de micro-géolocalisation urbaine à destination des résidents et des touristes, numérisation d'archives publiques, digitalisation des administrations, et des institutions culturelles et de santé. 		<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 192 M€ - UE : 154 M€ <p>Dynamique de prog. (2018) :</p> <table border="1"> <caption>Dynamique de prog. (2018)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déclaré éligible</td> <td>26,2%</td> </tr> <tr> <td>Programmé</td> <td>50,1%</td> </tr> <tr> <td>Non-programmé</td> <td>23,7%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Déclaré éligible	26,2%	Programmé	50,1%	Non-programmé	23,7%
Catégorie	Pourcentage										
Déclaré éligible	26,2%										
Programmé	50,1%										
Non-programmé	23,7%										
Levier	Type d'impact observé : Réalisation d'opérations d'envergure régionale pour des services électroniques déployés au niveau local. Mise à disposition de service de niveau équivalent dans l'ensemble de la région.	Perspectives en France : <input checked="" type="checkbox"/> 2014-2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027	Coût total des opérations mises en œuvre : 26 M€ Nombre d'opérations : 3								
<p>Dans la province de Mazovie, les autorités régionales coordonnent et intègrent les investissements de services électroniques à petite échelle dans des opérations de plus grande envergure. Cela permet à ces opérations d'atteindre une masse critique, et donc de fournir des services électroniques de haute qualité. Chaque projet est dirigé par la direction régionale compétente dans le domaine concerné. Trois projets ont jusque-là été programmé, avec un soutien FEDER total de près de 21 millions d'euros.</p> <p>L'objectif de la mesure 2.1 du programme opérationnel régional est d'accroître l'utilisation des services publics en ligne dans la région. Ces services sont développés dans divers domaines : l'administration électronique (i.e. l'accès électronique aux services de l'administration publique),</p>											

l'e-santé (i.e l'accès électronique aux services de santé publique), l'e-culture (i.e l'accès électronique aux biens culturels publics) et l'e-éducation (i.e l'accès électronique aux services éducatifs des universités publiques).

Les autorités régionales fournissent une approche intégrée dans la mise en œuvre de la sous-mesure 2.1.1 (services électroniques pour la province de Mazovie), qui couvre la partie de la région qui n'est pas couverte par l'investissement territorial intégré (ITI) de Varsovie. Ces autorités jouent le rôle de coordinateur et d'intégrateur d'investissements de services électroniques à plus petite échelle réalisés par différentes entités dans différents points de la région. Par exemple, en matière de santé, la région a mis en place une opération intégrée unique qui couvre l'ensemble de la région pour permettre aux usagers de prendre rendez-vous avec des médecins spécialistes exerçant en milieu hospitalier. Ces médecins travaillent dans plusieurs hôpitaux situés dans différentes parties de la région. Au lieu de laisser chaque hôpital développer son propre système, les autorités régionales assument le rôle de coordinateur et intègrent tous les hôpitaux dans un projet global de développement d'une application de prise de rendez-vous en ligne qui sera utilisée par chacun d'entre eux. Le bénéficiaire des fonds du FEDER au titre de cette mesure du programme opérationnel régional est alors une unité du bureau régional du maréchal de la voïvodie (président de la région). Les hôpitaux peuvent être partenaires ou bénéficiaires du projet.

Une telle approche intégrée permet à l'ensemble de la région d'être couverte par le même service en ligne. De cette façon, on s'assure que tous les citoyens bénéficient d'un service de qualité équivalente et on évite les chevauchements possibles entre les offres de services. Cette approche est mise en œuvre dans le cadre d'autres projets d'agrégation de services électroniques.

Cas d'étude n°2 : AC-net – société de droit privé dont l'action vient en appui des investissements municipaux et régionaux pour étendre le périmètre du réseau de la fibre optique											
PO	État membre : Suède	Programme : POR Norrland supérieur									
Axe concerné	<p>L'axe 2 du PO, dédié à l'OT2, vise un panel large de mesures liées à l'internet haut-débit et aux services numériques.</p> <p>Cet axe met en œuvre deux types principaux d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'infrastructures de fibre optique pour permettre un accès généralisé à l'internet haut débit, portés soit par les municipalités, soit par l'entreprise de droit privé contrôlée par la région (AC-net) ; - Des projets de services en ligne à destination des entreprises, portés par les collectivités régionales (comté de Västerbotten et comté de Norrbotten), par ex. promotion des usages numériques pour l'insertion sociale et mise en capacité des collectivités locales et régionale à créer des services en ligne à destination du public 		<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 20,4 M€ - UE : 10,2 M€ <p>Dynamique de prog. (2018) :</p> <table border="1"> <caption>Dynamique de prog. (2018)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déclaré éligible</td> <td>43,8%</td> </tr> <tr> <td>Programmé</td> <td>50,4%</td> </tr> <tr> <td>Non-programmé</td> <td>5,8%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Déclaré éligible	43,8%	Programmé	50,4%	Non-programmé	5,8%
Catégorie	Pourcentage										
Déclaré éligible	43,8%										
Programmé	50,4%										
Non-programmé	5,8%										
Levier	<p>Type d'impact observé :</p> <p>Capitalisation et mobilisation des compétences techniques de déploiement de l'internet haut débit.</p> <p>Bonne qualité des infrastructures.</p>	<p>Perspectives en France :</p> <p><input type="checkbox"/> 2014-2020</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027</p>	<p>Coût total des opérations mises en œuvre : 2,6 M€</p> <p>Nombre d'opérations : 2</p>								
<p>Des compétences techniques sont nécessaires pour améliorer de manière efficace l'accès à internet haut-débit et tenant compte des perspectives d'évolution des normes en vigueur et des innovations technologiques. Toutes les collectivités territoriales ne disposent pas de ces compétences en interne.</p> <p>Dans la région de Västerbotten (partie sud du Norrland supérieur), une compagnie de droit privé (AC-net) a été chargée d'organiser la mise en réseau des lieux de peuplement pour le compte des municipalités. Les investissements sont réalisés au niveau des municipalités ; la société AC-Net a uniquement un rôle de coordination et de conseil. L'essentiel des fonds FEDER bénéficient ainsi aux municipalités.</p> <p>Cette solution s'est avérée avantageuse. Elle a notamment permis une meilleure coordination avec les producteurs d'électricité de la région, ce qui a permis des économies d'échelle dans la pose des câbles. La société AC-Net a été créée en 1997. Elle appartenait initialement au Conseil régional de Västerbotten, l'association des PME de Västerbotten (Företagarna Västerbotten) et les producteurs d'électricité Skellefteå Kraft et Umeå Energi. Jusqu'en 2012, AC-Net louait les réseaux aux municipalités de la région, ce qui leur assurait un revenu. AC-Net avait également</p>											

un rôle de conseil et de coordination auprès de collectivités territoriale, sans que cette activité fasse l'objet d'une rémunération ou d'un accord contractuel.

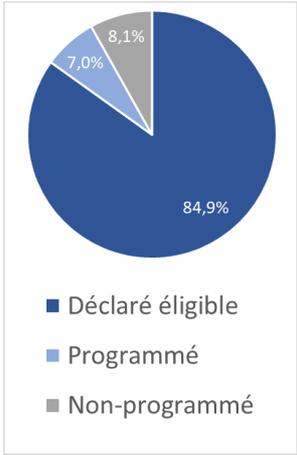
Lors du renouvellement de concession de fin 2012, le Conseil régional s'est interrogé sur la pérennisation de ce modèle. Le lancement d'un marché public aurait pu avoir pour conséquence l'abandon du réseau appartenant aux municipalités et un retour vers un réseau de fibre optique régional moins performant. En s'appuyant sur l'arrêt Teckal du 18 novembre 1999, les collectivités territoriales ont cependant pu maintenir le modèle en place. Cet arrêt permet de déroger aux règles de passation des marchés publics, si l'autorité publique contrôle la l'entreprise titulaire du marché de la même manière qu'elle contrôle ses propres services (condition du contrôle analogue) et est quasi-exclusivement la seule cliente de l'entreprise titulaire (condition d'exclusivité commerciale ou de lien essentiel). Afin de respecter ces critères, la société AC-net a été subdivisée en deux entités :

- « AC-Net Internservice » gère et développe l'infrastructure d'accès à internet pour les municipalités et le Conseil régional de Västerbotten. Seules les municipalités et le Conseil régional sont propriétaires de cette entité.
- « AC-Net Externservice » commercialise la capacité excédentaire des câbles. Cette société appartient au Conseil régional, à l'association des PME de Västerbotten (Företagarna Västerbotten) et les producteurs d'électricité Skellefteå Kraft et à Umeå Energi.

Paradoxalement, les projets FEDER d'investissements dans la pose de nouveaux câbles haut débit ont été coordonnés par « AC-Net Externservice », dans la mesure où cette société possédait les ressources humaines nécessaires pour organiser la coordination des investissements. Les investissements infrastructurels co-financés par le FEDER ont été mis en œuvre par les différentes communes partenaires. Celles-ci ont largement fait appel à des contrats négociés par la Région pour leur compte dans le cadre d'appels d'offres publics ; cette solution permet de disposer de la masse critique nécessaire pour la négociation de ces contrats techniques. La Région peut elle-même également faire appel aux compétences techniques d'AC-Net.

La société AC-Net ne possède ainsi aucune infrastructure. Elle permet aux communes et à la Région d'être plus efficaces dans la planification, la réalisation et l'exploitation de leurs investissements en matière de fibre optique. Cela concerne aussi les achats de services liés à l'utilisation de ces réseaux par les pouvoirs publics (visio-conférence et e-santé, par exemple). La société contribue à la mutualisation des compétences techniques des différentes collectivités territoriales, et permet d'assurer une meilleure continuité du service public en matière de haut-débit internet.

Dans la région voisine de Norrbotten (partie nord du Norrland supérieur), où ces mêmes activités ont été gérées directement par les municipalités, on a constaté des problèmes de mise en œuvre liés à la sous-évaluation du coût des opérations planifiées.

Cas d'étude n°3 : Mobilisation de la société publique de droit privé IN.VA pour le déploiement de la fibre optique dans la région Val d'Aoste											
PO	État membre : Italie	Programme : POR Val d'Aoste									
Axe concerné	<p>L'axe 2 du PO, dédié à l'OT2, vise à améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC).</p> <p>Cet axe se déploie au travers de trois types d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déploiement d'infrastructures d'internet haut-débit dans les espaces ruraux ; - La réalisation d'un centre de données (data centre) pour les autorités locales et régionales du Val d'Aoste, ainsi que pour les hôpitaux et les écoles ; - La refonte des sites web régionaux (site web de la région, et notamment sa section « Europe », portail touristique pour le partage d'information sur les chemins de randonnées en « bassa via »). 		<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 14,6 M€ - UE : 7,2 M€ <p>Dynamique de prog. (2018) :</p>  <table border="1"> <caption>Dynamique de prog. (2018)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déclaré éligible</td> <td>84,9%</td> </tr> <tr> <td>Programmé</td> <td>7,0%</td> </tr> <tr> <td>Non-programmé</td> <td>8,1%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Déclaré éligible	84,9%	Programmé	7,0%	Non-programmé	8,1%
Catégorie	Pourcentage										
Déclaré éligible	84,9%										
Programmé	7,0%										
Non-programmé	8,1%										
Levier	<p>Type d'impact observé :</p> <p>Mise en œuvre efficace du déploiement de la fibre.</p> <p>Sécurisation juridique et technique de l'opération.</p>	<p>Perspectives en France :</p> <p><input type="checkbox"/> 2014-2020</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027</p>	<p>Coût total des opérations mises en œuvre : 10,5 M€</p> <p>Nombre d'opérations : 1</p>								
<p>La mise en œuvre d'une vaste opération de déploiement de la fibre optique en région Val d'Aoste (action 2.1.1.1 du POR) s'est appuyée sur une coopération étroite entre la région et les collectivités, facilitée par l'entreprise chargée de l'exécution physique du projet. Cette opération est étroitement liée à la stratégie nationale de déploiement de la bande ultra-large dite de « nouvelle génération ». L'opération prévoit de poser 480 km de câbles, relier 267 points de connexion à la fibre optique et poser 600 points d'accès Wi-Fi. Elle explique à elle seule la bonne programmation de l'axe 2 du programme Val d'Aoste.</p> <p>Le processus a été rendu fluide par le fait que les 74 autorités municipales ont toutes des liens bien établis avec l'autorité régionale en raison de la petite taille de la région. En outre, les municipalités sont représentées conjointement par Celva, le consortium des autorités locales du Val d'Aoste (www.celva.it) et par des groupements municipaux.</p> <p>Le développement de l'infrastructure est géré par IN.VA, l'entreprise propriété de la Région qui fournit l'infrastructure et les services TIC et qui est chargée de lancer l'appel d'offres public pour la réalisation physique du déploiement de la fibre. IN.VA est également en charge de la gestion de l'appel d'offres public pour la concession de l'infrastructure fibre optique à des entités privées (opérateurs de télécommunications) pour la commercialisation des services.</p>											

IN.VA agit au nom de la région et en collaboration avec l'administration régionale (Département du budget, des finances et du patrimoine), comme « chef de projet » pour la conception et la réalisation du projet. Son rôle stratégique et sa responsabilité ad hoc ont contribué à faciliter la phase de lancement et favoriseront très probablement un processus de suivi efficace. IN.VA fournit à la fois la compétence technique et juridique.

Le programme régional Val d'Aoste cofinance un projet de déploiement d'infrastructures d'internet haut-débit au travers d'une opération unique bien ancré dans la stratégie régionale de développement de la fibre optique. Cette seule opération explique la programmation dynamique de l'axe 2 du programme Val d'Aoste.

Etant donné que la quasi-totalité du territoire de la région (à l'exception de la ville d'Aoste) souffre d'une défaillance du marché des infrastructures à très haut débit (à fibre optique), l'autorité de gestion a donné la priorité à l'implantation d'une infrastructure régionale à fibre optique pour couvrir 100% des communes de la vallée.

Le projet a été conçu au cours de la période de programmation précédente et s'inscrit dans le cadre de la politique nationale en matière d'agenda numérique³, pour laquelle l'autorité régionale endosse le rôle « d'agrégateur ». En particulier, l'investissement dans la bande ultra-large dans la région faisait partie du plan stratégique national pour la bande ultra-large (« *Piano strategico per la Banda Ultra-Larga* ») dans le cadre de la stratégie pour l'agenda numérique⁴. Le plan détaille, au niveau national, le calendrier de déploiement de l'infrastructure à très haut débit, municipalité par municipalité.

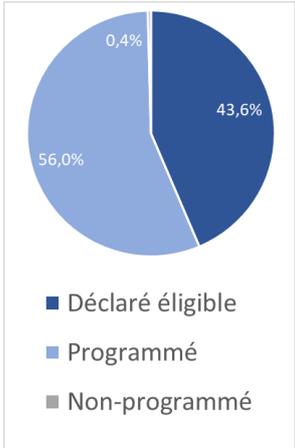
L'opération a été soumise à la Commission européenne pour examen de sa conformité au titre des aides d'Etat. L'approbation par la Commission européenne s'appuie sur le constat d'une défaillance de marché dans la fourniture d'accès à internet haut débit de « nouvelle génération » pour l'ensemble de la région, l'autorité régionale ayant vérifié qu'aucun opérateur privé ne prévoyait d'investissements de ce type dans les trois années à venir. Les dispositions de la décision d'autorisation permettent une certaine flexibilité dans la mise en œuvre. Ainsi, l'identification d'une « zone blanche » non couverte par les infrastructures d'accès de « nouvelle génération » couvrant l'ensemble de la région permet le financement d'investissements sur tout le territoire, y compris dans des « zones noires » où le haut débit « classique » est fourni dans des conditions de pleine concurrence.

Compte tenu de la petite taille de la région et du programme, il a été possible de financer l'ensemble de l'infrastructure en une seule opération sans devoir mettre en œuvre les procédures spécifiques prévues pour les grands projets.

Les facteurs clé de succès de l'axe prioritaire sont le faible nombre d'opérations et l'articulation de ces opérations avec la stratégie nationale.

³ https://www.agid.gov.it/sites/default/files/repository_files/documentazione/strat_crescita_digit_3marzo_0.pdf

⁴ <http://bandaultralarga.italia.it>

Cas d'étude n°4 : Approche ciblée de l'intégration et de l'utilisation des TIC dans les services publics, en vue de réduire les coûts administratifs (en particulier pour les entreprises)											
PO	État membre : Portugal		Programme : POR Madère								
Axe concerné	<p>L'axe 2 du PO, dédié à l'OT2, vise à promouvoir les technologies de l'information et de la communication dans les administrations et les services publics.</p> <p>La mise en œuvre de l'axe prioritaire a connu un démarrage lent en début de période de programmation, ce qui a justifié une reprogrammation de l'axe à la baisse (validée en 2018). De nouvelles demandes de financement ont vu le jour en 2017-2018 qui ne seront pas satisfaites.</p> <p>L'axe se déploie au travers de trois projets que le cas d'étude décrit de manière détaillé (cf. infra).</p>		<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 6,0 Mln EUR - UE : 5,1 Mln EUR <p>Dynamique de prog. (2018) :</p>  <table border="1"> <caption>Dynamique de prog. (2018)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déclaré éligible</td> <td>43,6%</td> </tr> <tr> <td>Programmé</td> <td>56,0%</td> </tr> <tr> <td>Non-programmé</td> <td>0,4%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Déclaré éligible	43,6%	Programmé	56,0%	Non-programmé	0,4%
Catégorie	Pourcentage										
Déclaré éligible	43,6%										
Programmé	56,0%										
Non-programmé	0,4%										
Levier	Type d'impact observé :	Perspectives en France :	<p>Coût total des opérations mises en œuvre : 4,6 M€</p> <p>Nombre d'opérations : 3</p>								
	<p>Mise en œuvre de projets concrets à forte valeur ajoutée pour la région et ses habitants. Approche pragmatique de l'OT2.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> 2014-2020</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027</p>									
<p>Le programme opérationnel de Madère alloue une part limitée du soutien FEDER à l'objectif thématique 2 (1,9 % de l'enveloppe FEDER). La décision a donc été prise de focaliser l'axe prioritaire concerné sur une seule priorité d'investissement (2c), plus précisément sur le soutien à l'amélioration de l'intégration et de l'utilisation des TIC dans les services publics. L'objectif est de réduire les coûts et la charge administrative pour les utilisateurs de ces services, aussi bien les entreprises que les particuliers.</p> <p>Les ressources limitées du programme se concentrent sur 3 projets (approuvés) qui couvrent trois des enjeux prioritaires identifiés sur l'île : l'amélioration de services numériques internes et externes du gouvernement régional, la création d'un point physique d'accès aux services en ligne pour la municipalité de Funchal, la mise en place d'un service numérique pour les programmes de retour à l'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le projet d'amélioration des services numériques internes et externes du gouvernement régional couvre la fourniture de services électroniques, en points uniques, pour le grand public et/ou la communication interne. Ce projet porté par le gouvernement régional a obtenu 2 796 500 EUR de soutien FEDER (56% des fonds de cet axe). Ce projet de modernisation administrative est transversal à tous les ministères 											

et organismes du gouvernement régional.

- Le projet de création d'un point unique d'accès aux services en ligne (« boutiques municipales » / « loja do Municípe ») à Funchal, prend la forme d'un lieu physique disposant d'ordinateurs connectés et d'un personnel formé pour donner accès aux services administratifs de la ville. La mise en place de « boutiques municipales » permet aux citoyens et aux visiteurs de la municipalité de Funchal d'accéder facilement à l'information et aux services et constitue une modalité nouvelle d'interaction avec les services municipaux. Cela permet d'améliorer la qualité et la valeur ajoutée des services fournis aux habitants des communes concernées. Le projet a également amélioré l'efficacité interne, en mettant en place un système innovant de gestion en ligne des documents administratifs et en finançant un renouvellement complet des logiciels utilisés par les services administratifs
- Le projet de création de services numériques en ligne de l'Institut pour l'Emploi de Madère va permettre une gestion intégrée des programmes de retour à l'emploi.

CONNAÎTRE les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens. Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

Contacts

Commissariat général à l'égalité des territoires
Mission des Affaires européennes
mae@cget.gouv.fr

En savoir plus

www.europe-en-france.gouv.fr
www.cget.gouv.fr